

Commission : COP - Conférence des Parties

Question : La dette climatique est-elle un obstacle aux efforts de lutte contre le dérèglement climatique ?

Auteur : Climate Change Network

Au cours des dernières années, les pays en développement font face à des dégâts exponentiels provoqués par le réchauffement climatique. Ces pays semblent être les victimes des émissions de CO2 majoritairement générés par les pays du nord, les plus industrialisés et les plus consommateurs d'énergies fossiles, comme le souligne le rapport 2022 de « l'IPCC » (Intergovernmental panel on climate change). Ce phénomène contribue à des crises à répétition dans les pays du sud, et à l'augmentation des inégalités économiques et sociales avec le nord. Il paraît donc évident que les pays industrialisés ont une responsabilité vis-à-vis des pays en voie de développement. Pour le « CAN » (Climate Action Network), la notion de dette climatique, qui prévoit une compensation financière de la part des pays du nord selon des modalités gérées par le « LDFF » (Loss & Damage Finance Facility) paraît dès lors une solution équitable.

Les obstacles à la mise en œuvre de la dette climatique existent. En premier lieu, comme il a été constaté lors des discussions de la COP26, la capacité à obtenir une adhésion politique mondiale est extrêmement difficile. Les pourparlers autour non seulement du principe mais aussi de la gouvernance et du détail des mécanismes à mettre en place est un véritable défi. En particulier, la capacité des pays du nord à mobiliser des ressources financières supplémentaires au-delà du financement de leur propre transformation énergétique est un exercice périlleux compte-rendu de leurs propres contraintes budgétaires.

D'un autre côté, la dette climatique ne devrait pas être perçue comme un moyen pour les pays pollueurs de se déresponsabiliser à bon compte des conséquences de leurs activités polluantes. Et comment s'assurer que les sommes versées aux pays victimes soient suffisantes pour les indemniser contre les conséquences souvent irréparables du réchauffement climatique ?

Mais pour le CAN, la dette climatique est une absolue nécessité. C'est en effet une mesure concrète, qui présente le double avantage de contribuer à la limitation du réchauffement climatique et aux inégalités dans le monde.

En effet, si les COP26 et plus récemment COP27 affichent une ambition, la capacité à définir et à tenir des engagements sur les émissions de CO2 reste limitée. Or la Dette Climatique est un moyen efficace, en les pénalisant financièrement et immédiatement, de forcer les pays pollueurs du nord, à trouver des solutions pour contribuer à la réduction des émissions de CO2.

Par ailleurs, et de façon tout aussi sinon plus importante, le CAN considère que l'équité des droits humains sur la planète est non négociable. Or les pays du sud n'ont pas les moyens du nord pour se protéger contre le réchauffement climatique et réparer les dégâts exponentiels des catastrophes naturelles.

Selon l'IPCC, Haïti est devenu l'un des trois pays les plus vulnérables au monde à cause de sa faible capacité de réponse aux catastrophes naturelles. Entre 1990 et 2016, Haïti a été touché par de graves et atroces catastrophes : 3 sécheresses, 1 épidémie, 22 inondations, 23 tempêtes et ouragans qui a chaque fois affectent plus d'un million d'habitants. Ceux-ci se retrouvent sans rien, les maisons mâles construites sont détruites, les toits s'envolent et se cassent, les écoles, hôpitaux, tous perdu du aux vents violents. L' Ouragan Matthew par exemple a aggravé le choléra alors que la tempête a détruit 34 centres de traitements dans tout le pays. La population se retrouve donc en danger sanitaire, social et climatique.

A cause du réchauffement climatique, les aléas deviennent de plus en plus fréquents et il faudrait donc davantage de soutien foncier de la part des pays du Nord pour investir dans des infrastructures durables. En effet, pendant ce temps là, les pays industriels s'enrichissent en exploitant les ressources naturelles comme le pétrole et le charbon qui sont d'après les Nations Unies, responsables de plus de 75% des émissions mondiales gaz à effet de serre et de près de 90% de toutes les émissions de dioxyde de carbone. Il est donc injuste que les plus grands émetteurs de CO2 se permettent de s'enrichir alors

que les pays du sud sont victimes d'affreuses catastrophes qui les appauvrit encore plus. En outre, des pays comme la Pologne ou la Chine refusent de limiter leur exploitation de ressources naturelles car elles constituent une grande partie de leur économie. Ceux-ci ne savent pas faire l'équilibre entre leur économie et un urgent problème mondiale majeur et ne se montrent donc pas du tout collectif alors que le réchauffement climatique les impacte eux aussi.

Effectivement, il faut également souligner les risques de déséquilibres migratoires renforcés en cas de non assistance des pays du nord à ceux du sud, qui déséquilibrent notre planète toute entière. D'ici 2020 déjà 30 millions de migrants climatiques sont partis de leur pays, cela crée un contreponds face à ce phénomène dans chaque pays, ce nombre risque d'augmenter encore de plusieurs dizaines de millions.

En conclusion, la dette climatique, si elle est difficile à mettre en œuvre, ne permettra peut-être pas non plus à elle seule de bouleverser le comportement des producteurs et consommateurs d'énergie dans les pays pollueurs du nord. En revanche, pour le CAN, la dette climatique est le seul moyen de forcer immédiatement les Pays du Nord les plus pollueurs à s'adapter, en leur en faisant payer immédiatement les conséquences. Et par un transfert de richesse, donner une chance aux pays du sud et limiter les risques sociaux provoqués par des potentiels mouvements migratoires massifs.

En conséquence, on peut considérer que la dette climatique n'est pas un véritable obstacle mais plutôt une approche pragmatique pour contribuer à un meilleur environnement et plus d'équité sur notre planète.